

## ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES DEMANDE DE MODIFICATION DE CARTE PROFESSIONNELLE

Attention : il n'est pas possible de mettre à jour une carte délivrée par une préfecture ! Pour la modification d'une carte préfectorale, il faut effectuer une demande de renouvellement de carte.

### Formulaire

- Formulaire de demande de modification de carte professionnelle.

### Coût

- 1 chèque de 50 euros à l'ordre de la CCI des Hautes-Alpes.

### Pièces justificatives<sup>1</sup>

Lorsque la formalité donne lieu à délivrance d'une nouvelle carte professionnelle, celle-ci sera remise uniquement contre restitution de l'original de l'ancienne carte.

### DANS TOUS LES CAS

Les pièces doivent être produites en langue française ou traduites par un traducteur assermenté

- 1 copie recto-verso de la pièce d'identité du demandeur<sup>2</sup>, en cours de validité.
- Pour les ressortissants d'un État tiers (hors Union européenne ou Espace économique européen) : 1 extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois ou, à défaut, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative du pays concerné.

## CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL OU DE L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

### CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

### CHANGEMENT DE FORME JURIDIQUE

- 1 extrait K-bis de moins de 1 mois.
- 1 attestation de garantie financière modifiée, délivrée par l'organisme garant, pour l'année en cours, pour chacune des activités exercées OU 1 déclaration sur l'honneur du demandeur qu'il n'est reçu ni détenu, directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles la carte est demandée, d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux correspondant à sa rémunération ou sa commission.
- 1 attestation d'assurance modifiée couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle, pour l'année en cours, mentionnant les activités exercées.

---

<sup>1</sup> La CCI se réserve le droit de demander des pièces complémentaires lors de l'instruction du dossier

<sup>2</sup> Carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour. En cas de pluralité de demandeurs (co-gérance), tous les demandeurs doivent fournir une copie recto-verso de leur pièce d'identité

Pour une société: 1 copie des statuts à jour, certifiée conforme par le demandeur, ET une copie de la pièce d'identité en cours de validité des associés détenant, directement ou indirectement, au moins 25 % des parts sociales<sup>3</sup>.

### **CHANGEMENT DE REPRÉSENTANT LÉGAL**

1 extrait K-bis de moins de 1 mois.

1 copie des diplômes, titres ou bulletins de salaire attestant que le demandeur remplit les conditions d'aptitude professionnelle<sup>4</sup>.

1 attestation de garantie financière modifiée, délivrée par l'organisme garant, pour l'année en cours, pour chacune des activités exercées;

OU

1 déclaration sur l'honneur du demandeur qu'il n'est reçu ni détenu, directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles la carte est demandée, d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux correspondant à sa rémunération ou sa commission.

1 attestation d'assurance modifiée couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle, pour l'année en cours, mentionnant les activités exercées.

Pour une société: 1 copie des statuts à jour, certifiée conforme par le demandeur, ET une copie de la pièce d'identité en cours de validité des associés détenant, directement ou indirectement, au moins 25 % des parts sociales<sup>5</sup>.

Le cas échéant, pour un ressortissant de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou d'un Etat tiers: 1 copie, certifiée conforme par le demandeur, du diplôme ou certificat justifiant le suivi d'un enseignement à langue française ou des attestations établissant l'acquisition de la langue française par l'usage.

### **CHANGEMENT DE GARANT ET/OU D'ASSUREUR<sup>6</sup>**

1 attestation de garantie financière, délivrée par le nouvel organisme garant<sup>7</sup>, pour chacune des activités exercées.

1 attestation d'assurance couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle, délivrée par le nouvel assureur<sup>8</sup>, mentionnant les activités exercées.

---

<sup>3</sup> Si l'associé est une personne morale, 1 copie de la pièce d'identité en cours de validité du représentant légal de la société.

<sup>4</sup> En cas de pluralité de demandeurs (co-gérance), tous les demandeurs doivent remplir les conditions d'aptitude professionnelle

<sup>5</sup> Si l'associé est une personne morale, 1 copie de la pièce d'identité en cours de validité du représentant légal de la société.

<sup>6</sup> La formalité ne donne pas lieu à délivrance d'une nouvelle carte ; seul le fichier national est mis à jour.

<sup>7</sup> S'il y a changement de garant. Sinon fournir une attestation de garantie financière pour l'année en cours

<sup>8</sup> S'il y a changement d'assureur. Sinon fournir une attestation d'assurance pour l'année en cours.

Pour une société: 1 copie des statuts à jour, certifiée conforme par le demandeur, ET une copie de la pièce d'identité en cours de validité des associés détenant, directement ou indirectement, au moins 25 % des parts sociales<sup>4</sup>.

### **CHANGEMENT RELATIF À LA DÉTENTION DE FONDS<sup>9</sup>**

• Pour une déclaration de détention de fonds

1 attestation de garantie financière, délivrée par l'organisme garant, pour l'année en cours, pour chacune des activités exercées.

1 attestation de l'établissement de crédit qui a ouvert le « compte séquestre » avec indication du n° de compte et des coordonnées de l'établissement.

1 attestation d'assurance modifiée couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle, pour l'année en cours, mentionnant les activités exercées.

Pour une société: 1 copie des statuts à jour, certifiée conforme par le demandeur, ET une copie de la pièce d'identité en cours de validité des associés détenant, directement ou indirectement, au moins 25 % des parts sociales<sup>4</sup>.

• Pour une déclaration de non détention de fonds (pour l'activité de transaction uniquement)

1 déclaration sur l'honneur du demandeur qu'il n'est reçu ni détenu, directement ou indirectement, d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux correspondant à sa rémunération ou sa commission.

1 attestation d'assurance modifiée couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle, pour l'année en cours, mentionnant les activités exercées.

Pour une société: 1 copie des statuts à jour, certifiée conforme par le demandeur, ET une copie de la pièce d'identité en cours de validité des associés détenant, directement ou indirectement, au moins 25 % des parts sociales<sup>4</sup>.

### **CHANGEMENT DU MONTANT DE LA GARANTIE FINANCIÈRE<sup>10</sup>**

1 attestation de garantie financière mise à jour, délivrée par l'organisme garant, pour l'année en cours, pour chacune des activités exercées.

1 attestation d'assurance couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle, pour l'année en cours, mentionnant les activités exercées.

Pour une société: 1 copie des statuts à jour, certifiée conforme par le demandeur, ET une copie de la pièce d'identité en cours de validité des associés détenant, directement ou indirectement, au moins 25 % des parts sociales<sup>4</sup>.

---

<sup>9</sup> La formalité ne donne pas lieu à délivrance d'une nouvelle carte ; seul le fichier national est mis à jour.

<sup>10</sup> La formalité ne donne pas lieu à délivrance d'une nouvelle carte ; seul le fichier national est mis à jour.